

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.****Séance du 3 juin 2025**

Le 3 juin 2025 à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 27 mai 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°07**Objet : Approbation du Compte Administratif 2024 – ERRD 2024****Étaient présents :**

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- les instructions du plan comptable M.57 (Communes et Centres Communaux d'Action Sociale) ;
- les instructions du plan comptable M.22 (Établissements sociaux et médico-sociaux publics) ;
- les budgets primitifs du C.C.A.S. (Principal – Annexe EHPAD – Annexe RA – Annexe Portage de repas à domicile et service de veille active).

Considérant

Le budget du C.C.A.S se compose de quatre budgets :

- le budget principal du C.C.A.S ;
- un budget annexe des EHPAD ;
- un budget annexe des Résidences autonomie ;
- un budget annexe du Portage de repas à domicile et service de veille active.

1. Présentation consolidée des comptes



1.1 Rappel des résultats par budget

Ce point de la délibération présente les grandes masses des budgets du C.C.A.S.

Rappelons que :

- Le budget Principal et le Budget Annexe Portage de repas à domicile et Service de veille active sont votés et exécutés en **M57 depuis le 01/01/2023** et de ce fait sont soumis à l'équilibre budgétaire.
- Les budgets annexes EHPAD et Résidences autonomie votés et exécutés en **M22**, dans la mesure où le C.C.A.S. a signé un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens), ne sont plus soumis à cette règle de l'équilibre budgétaire d'autant plus que de nombreux comptes ne sont plus budgétaires. Cela est particulièrement significatif dans la section d'investissement qui ne fait l'objet que d'un compte d'emploi n'enregistrant que les opérations réelles (c'est-à-dire faisant l'objet d'un mouvement de fonds).

1.1.1 BUDGET PRINCIPAL CCAS

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	257 099.57 €	27 982.26 €
RECETTES	257 099.57 €	80 442.07 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	9 987 910.46 €	6 556 471.19 €
RECETTES	9 897 910.46 €	6 556 471.19 €

1.1.2 BUDGET ANNEXE CCAS - EHPAD

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	999 226.02 €	293 100.64 €
RECETTES	47 700.00 €	93 002.10 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	24 707 766.43 €	21 800 108.57 €
RECETTES	24 707 766.43 €	22 698 913.74 €

1.1.3 BUDGET ANNEXE CCAS - PORTAGE DE REPAS



SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 727 682.76 €	1 526 516.73 €
RECETTES	1 727 682.76 €	1 526 516.73 €

1.1.4 BUDGET ANNEXE CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	273 972.00 €	149 160.44 €
RECETTES	8 000.00 €	12 110.05 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	3 828 095.92 €	3 587 310.86 €
RECETTES	3 828 095.92 €	3 587 310.86 €

1.2 Neutralisation des flux réciproques

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Avant neutralisation des flux réciproques

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 530 297,59 €	470 243,34 €
RECETTES	312 799,57 €	185 554,22 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	40 251 455,57 €	33 470 407,35 €
RECETTES	40 251 455,57 €	34 369 212,52 €



FLUX RECIPROQUES

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	6 660 667,46 €	4 833 789,97 €
RECETTES	6 660 667,46 €	4 833 789,97 €

BUDGET CONSOLIDES CCAS ET ANNEXES

Après neutralisation des flux réciproques

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 530 297,59 €	470 243,34 €
RECETTES	312 799,57 €	185 554,22 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	33 590 788,11 €	28 636 617,38 €
RECETTES	33 590 788,11 €	29 535 422,55 €

Les flux réciproques correspondent aux flux du budget principal du CCAS vers les budgets annexes (exemple : subvention d'équilibre), et aux flux inverses (exemple : frais de personnel) qui se retrouvent donc dans 2 budgets.

La neutralisation de ces flux permet de déterminer un budget où ils ne sont pris en compte qu'une seule fois. Le budget ainsi déterminé correspond aux moyens financiers réellement nécessaires.

2. Budget Principal du C.C.A.S 2024

Le budget principal du C.C.A.S. a deux fonctions : il a ses missions propres d'actions sociales, mais il sert également de relais entre le budget de la ville et les budgets annexes (EHPAD, Résidences autonomie et portage). C'est pourquoi une lecture analytique des résultats est nécessaire.

La nomenclature comptable appliquée au CCAS est M57.

2.1. Présentation des résultats de fonctionnement 2024



2.1.1 Résultats 2024 – Vue d'ensemble par nature :

Les résultats se présentent comme suit :

Chapitre	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Évolution en% de CA à CA
011- Chapitres à caractère général	168 338,85 €	215 315,00 €	173 990,18 €	3,36%
012 - charges de personnels	1 436 972,26 €	1 304 257,00 €	1 385 347,00 €	-3,59%
65 - Autres charges de gestion courante	5 022 923,66 €	6 461 066,00 €	4 937 366,39 €	-1,70%
67 - charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68- Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042- Opérations d'ordre	70 309,66 €	61 000,00 €	59 767,62 €	-14,99%
Dépenses de Fonctionnement	6 698 544,43 €	8 041 638,00 €	6 556 471,19 €	-2,12%
002- Résultat de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70- Produits des services	374 213,82 €	312 410,00 €	396 011,55 €	5,82%
74- Dotations participations	6 121 636,34 €	7 711 228,00 €	6 094 154,28 €	-0,45%
75- Autres produits de gestion courante	37 423,00 €	10 000,00 €	60 251,54 €	61,00%
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
78- Reprises Amortissements et Provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042- Opérations d'ordre	22 552,28 €	8 000,00 €	6 053,82 €	-73,16%
Recettes de Fonctionnement	6 555 825,44 €	8 041 638,00 €	6 556 471,19 €	0,01%
RESULTAT	-142 718,99 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%

Le résultat 2024 cumulé de fonctionnement est de : **+ 159 561,46 €** (résultats de clôture de l'exercice 2024 et des exercices précédents). Le résultat de l'exercice 2024 est de **0,00 €**.

2.1.2 Dépenses par chapitres :

A Chapitre 011 : 173 990,18 € soit + 3,36 % par rapport au CA 2023

Les comptes ci-dessous enregistrent les résultats suivants :

- **606** : Fournitures non stockées (8 361,82 € soit + 32,47 %)

Ce sont essentiellement des fournitures administratives et du petit matériel.

- **611** : Prestations de services (1 878 €)

Cette dépense concerne uniquement le contrat de collecte annuel de la poste. En 2023, suite à une erreur, le contrat a été imputé à tort au compte 6261 (Frais d'affranchissement) pour 1 818.00 €, soit une légère augmentation par rapport à 2024.

- **613** : Locations (1 362,92 € soit -11,38 %)

Ce poste concerne la location des garages et de la machine à affranchir.

- **615** : Entretien (32 587,95 € soit – 3,61 %)

Ce sont les contrats de maintenance des logiciels.



- **616** : Primes d'assurances (442,95 € soit + 150,20 %)

Il s'agit de l'assurance liée aux véhicules en mission et de l'assistance rapatriement. Cette dernière d'un montant de 218 € est une nouvelle dépense en 2024.

Pour information, l'assurance « véhicules » connaît une augmentation de 27,06 % passant de 177,04 € à 224,95 €.

- **618** : Divers (0,00 €)
- **622** : Honoraires (600 € soit 0,00 %)

Ce montant correspond à une prestation d'audit et de conseil en matière d'assurances.

- **623** : Annonces et insertion (2 300,30 € soit + 93,63 %)

Cela correspond aux frais d'annonces et de publicité au groupe moniteur et au journal officiel pour les appels de marchés. Cette dépense varie selon le nombre de marchés à reconduire ou à lancer.

- **624** : Transport (480 € soit +33,33 %)

Ces dépenses concernent essentiellement l'achat de tickets de STAS.

- **625** : Déplacements, missions et réceptions (93 498,24 € soit – 4,89 %)

Ces dépenses correspondent aux voyages organisés pour les seniors, en baisse sur le poste « transports » par rapport à 2023.

- **626** : Frais postaux et téléphone (17 303,21 € soit – 4,89 %)

Ce poste est lié aux frais de téléphonie. Cette année on enregistre une baisse en raison d'un contrat de collecte non renouvelé sur 2024 pour 1 818 €.

- **627** : Frais bancaires et assimilés (76,89 € soit 9,23 %)

Cette dépense correspond aux frais bancaires liés aux règlements par cartes bancaires dans le cadre de la régie « Voyages Séniors ». La hausse s'explique par une augmentation des paiements par carte bancaire.

- **628** : Divers (15 097,90 € soit + 101,20 %)

Cette dépense correspond aux cotisations à l'U.N.C.C.A.S, EPURES, GCSMS FHF AURA et ANM CONSOMMATION qui connaissent une légère baisse de 0.57 % passant de 7 461.19€ à 7 503.97€. A noter qu'à titre exceptionnel, un mandat complémentaire a été imputé sur ce compte afin d'augmenter le budget disponible et nécessaire au remboursement de charge dû à la Ville pour 7 636,71€.

B Chapitre 012 : 1 385 347 € soit - 3, 59 % par rapport au CA 2023.

- **621** : Autres personnels extérieurs (1 385 347 € soit -3,59 %)

Cette dépense correspond à la masse salariale des agents du siège, mis à disposition du CCAS. Une diminution est constatée suite à la réorganisation du service social notamment, et aux modifications des répartitions entre les missions ville et CCAS.

C Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 4 937 200,39 € soit – 1.70 % par rapport au CA 2023.

- **651** Charges d'intervention pour compte propre – Aides à la personnes (200 213,19 € soit +17,32 %)

Ce poste se décompose :

- Secours d'urgence : 104 950,41 €
- Banque Alimentaire : 82 600 €
- Télé-alarme : 329,22 €
- Aides micro-crédit : 2 833,56 €
- Convention d'objectifs et de partenariat avec Soliha Loire Puy de Dôme : 9 500 €

Les demandes d'aides varient d'une année sur l'autre.-

- **654** : Pertes sur créances irrécouvrables (0,00 €)

Ce compte n'a pas fait l'objet d'écritures sur 2024.

- **657** : Subventions : 40 000,00 €

En 2024, la dépense correspond aux subventions de 40 000 € pour « Hospitalité Asile de nuit », à l'instar des sommes versées en 2023.

- **658** : Déficit des budgets annexes (4 697 153,20 € soit – 2,39 %)

Cette dépense correspond aux trois subventions d'équilibre : Portage de repas, EHPAD et Résidences Autonomies. On note une diminution par rapport à l'an dernier pour les raisons qui seront expliquées plus loin dans le rapport.

D Chapitre 67 : charges exceptionnelles

- **673** : Titres annulés sur exercice antérieur (0,00 €)

Ce compte n'a pas fait l'objet d'écritures sur 2024.

- **678** : Autres charges (0,00 €)

Ce compte n'a pas fait l'objet d'écritures sur 2024.

E Chapitre 68 : Dotations aux provisions (pas de réalisations en 2024)

- **687** : Dotations aux charges exceptionnelles (0,00 €)

Ce compte n'a pas fait l'objet d'écritures sur 2024.

F Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 59 767,62 €, soit – 14,99 % par rapport au CA 2023

- **681** : Dotations aux amortissements (59 767,62 €)

Le montant des amortissements est fonction des investissements réalisés en N-1 (2023).

2.1.3 Recettes par chapitre

**A Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 396 011 577 € soit + 5,82 % par rapport au CA 2023.**

- **703** : Redevances (176 021,23 € soit + 26,78 %)

Il s'agit du tiers du produit des concessions cimetières versé par la Ville de Saint-Étienne au C.C.A.S. Ces produits varient d'une année sur l'autre.

- **706** : Prestations de services (81 397,52 € soit -6,82 %)

Ce sont les recettes liées aux voyages organisés pour les seniors. A titre d'information, 5 voyages ont été proposés en 2024.

- **708** : Autres prestations (138 592,80 € soit -6,36 %)

Il s'agit des remboursements des budgets annexes de frais engagés par le Budget principal : agents du siège, fournitures informatiques. Ce compte évolue en lien avec le compte de dépenses 621.

Des clés de répartition dans la refacturation de la masse salariale des agents du siège CCAS vers les budgets annexes sont nécessaires dans l'établissement de la somme. Cette dépense peut varier en fonction des clés de répartition.

B Chapitre 74 : Subventions : 6 094 154,28 € soit – 0,45 % par rapport au CA 2023

- **747** : Participations (6 094 154,28 € soit -0,45 %)

Pour l'essentiel, il s'agit des subventions versées par la Ville de Saint-Étienne permettant l'équilibre des activités du C.C.A.S.

C Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 60 251.54 € soit +61.00% par rapport au CA 2023

- **758** : Produits divers de gestion courante (60 251,54 € soit + 61,00 %)

Pour l'essentiel, il s'agit des subventions perçues par le CCAS. On enregistre notamment :

21 881 € versés par le Crédit Municipal de Lyon. Ce budget a permis en partie d'offrir des jeux de société et des livres aux enfants dont les parents bénéficient de l'aide alimentaire.

La Carsat subventionne les voyages dans le cadre du programme Seniors en vacances ? 10250€ ont été encaissés au titre de 2024. A noter que la subvention 2023 n'avait pas été versée sur l'exercice précédent et a donc été enregistrée également en 2024 à hauteur de 10000€.

4 350 € restants correspondent au remboursement des chèques personnalisés non utilisés.

10 000 € ont été versés par la Ville de Saint-Etienne en faveur d'usagers identifiés par les associations œuvrant contre la précarité au quotidien, sous forme de distribution de kits d'hygiène et de paniers alimentaires.

Saint-Etienne Métropole a apporté son soutien au projet « Alimentation saine » sous forme d'un acompte de 3 199 € (le solde interviendra sur l'exercice 2025).

Le reste des recettes à hauteur de 571,54 correspond aux produits de la vente aux enchères suite à la fermeture de la RPA Chavanelle.

D Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 6 053.82 € soit - 73,16 % par rapport au CA 2023.

- **771 : Produits exceptionnels sur opérations de gestion (0.00 €)**

1.1.1.1.1 Il est à noter que suite au passage en M57 CCAS, les recettes sont désormais imputées au compte 758.

- **773 : Annulations mandats exercices antérieurs (0,00 €)**

1.1.1.1.2 Ce compte n'a pas fait l'objet d'écritures sur 2024.

- **777 : Quote-part des subventions transférées (6 053,82 € soit – 73,16 %)**

C'est une écriture comptable de la quote-part de subventions d'investissement qui correspond notamment à l'achat de matériel informatique (tablettes, PC pour visite à domicile, logiciel CAPFINANCES).

Il est à noter que l'étalement des charges de la réalisation du parc du Square Préher s'est achevé sur l'exercice 2023.

- **778 : Autres produits exceptionnels (0.00 €)**

Aucune subvention exceptionnelle n'a été accordée en 2024.

E Chapitre 78 : Reprises sur risques et charges exceptionnelles, soit 0,00 €

Pas d'écriture comptable sur 2024.

2.1.4 Résultats par missions



Pour aller plus loin dans l'analyse des résultats 2024, il est utile de présenter le fonctionnement du budget principal du C.C.A.S à partir des missions qu'il remplit :

ACTIVITE	2023			2024		
	D	R	SOLDE	D	R	SOLDE
Fonctionnement du CCAS	198 976,03 €	191 103,12 €	-7 872,91 €	211 503,59 €	165 186,62 €	-46 316,97 €
Personnel	1 436 972,26 €	1 123 792,24 €	-313 180,02 €	1 385 347,00 €	1 246 754,20 €	-138 592,80 €
Total	1 635 948,29 €	1 314 895,36 €	-321 052,93 €	1 596 850,59 €	1 411 940,82 €	-184 909,77 €
Autres(micro-crédits,téléalarme)	64 940,39 €	348 134,91 €	177 483,47€	95 262,78 €	395 417,68 €	195 204,49 €
Secours	105 711,05 €			104 950,41 €		
Total	170 651,44 €	348 134,91 €	177 483,47 €	200 213,19 €	345 417,68 €	195 204,49 €
Domiciliation	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Logements jeunes/clubs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réseau des bénévoles/calendriers prévention	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Voyages Séniors	98 307,60 €	99 158,07 €	850,47 €	93 492,24 €	83 197,52 €	-10 294,72 €
Total	98 307,60 €	99 158,07 €	850,47 €	93 492,24 €	83 197,52 €	-10 294,72 €
EHPAD	2 276 331,38 €	2 276 331,38 €	0,00 €	2 843 625,71 €	2 843 625,71 €	0,00 €
Résidences Autonomies	2 089 973,13 €	2 089 973,13 €	0,00 €	1 278 060,28 €	1 278 060,28 €	0,00 €
Portage	427 332,59 €	427 332,59 €	0,00 €	544 229,18 €	544 229,18 €	0,00 €
Total	4 793 637,10 €	4 793 637,10 €	0,00 €	4 665 915,17 €	4 665 915,17 €	0,00 €
REPORT RESULTAT ANTERIEUR						
	6 698 544,43 €	6 555 825,44 €	-142 718,99 €	6 556 471,19 €	6 556 471,19 €	0,00 €

2.2 Les résultats de la section d'investissement

Les résultats se présentent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023	BP 2024	PREVU 2024	CA 2024
13 Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 Immobilisations Incorporelles	6 696,00 €	35 000,00 €	75 000,00 €	11 212,80 €
204 Subventions d'équipement versée	50 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	11 718,99 €	36 970,00 €	144 099,57 €	10 715,64 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26 Créances et Participations Attachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre transfert entre section	22 552,28 €	8 000,00 €	8 000,00 €	6 053,82 €
Total Dépenses d'Investissement	90 967,27 €	79 970,00 €	257 099,57 €	27 982,26 €
001 Solde antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	173 129,57 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre transfert entre section	70 309,66 €	61 000,00 €	65 000,00 €	59 767,62 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	3 427,84 €	18 970,00 €	18 970,00 €	20 674,45 €
13 Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Total Recettes d'investissement	73 737,50 €	79 970,00 €	257 099,57 €	80 442,07 €
RESULTAT	-17 229,77 €	€	0,00 €	52 459,81 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de + 52 459.81 € en section d'investissement.

Les dépenses d'équipement brut de 2024 (logiciels, matériel informatique et mobiliers) se sont élevées à 21 851.64 €.

Lors du conseil d'administration du 25 juin 2024 a été délibéré le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 30 000.00 € au profit du budget annexe des Résidences Autonomie (chambre froide défectueuse) et diverses affectations en section investissement pour le budget annexe Ehpad afin de prévoir les besoins à venir.
Or, ces projets n'ont finalement pas pu être réalisés sur 2024.

2.2.1. Dépenses d'investissement

A Chapitre 040 opérations d'ordre de transferts : 6 053.82 €

- **139188** : Autres subventions transférables (6 053,82 €)

Il s'agit de l'amortissement de subventions d'investissement transférables qui s'élève pour 2024 à 6 053,82 €. Il s'agit de subventions liées à l'achat de matériels informatiques et au développement des logiciels.

B Chapitre 20 : Concessions et droits similaires, brevets : 11 212.80 €

Il s'agit cette année de la concession liée à notre gestionnaire Patrimoine « Salvia » pour un montant de 3 688,80 €, qui a permis l'importation du plan comptable suite au passage en M57 et des reprises des licences Ariane à hauteur de 7 524.00 €.

C Chapitre 21 : Immobilisation : 10 715.64 €

1.1.1.1.3 218 : Autres immobilisations 10 715.64 €

Le C.C.A.S. a acquis 15 écrans et 4 PC portables pour la somme de 5 096,65 €. De plus, 5 fauteuils de travail sur roulettes ont été achetés pour la somme de 1 376,46 €. Une armoire rotative à 3 619,73 € pour le service de la domiciliation et enfin un nettoyeur vapeur pour 546 € ont été acquis sur 2024.

2 2.2.2 Recettes d'investissement

A Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 59 767,62 €

- **280** : Immobilisation immatérielle (31 670,02 €)
- **281** : Immobilisation matérielle (18 097,59 €)

Ces écritures n'ont pas d'incidence sur la trésorerie du CCAS, puisqu'il s'agit de jeux d'écritures, qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement.

Le chapitre 040 regroupe les opérations de transferts entre sections, en investissement.

B Chapitre 10 : Dotations 20 674,45 €

- **102** : FCTVA (26 674,45 €)

Le produit du FCTVA est fonction de l'investissement en N-2 (2022).

3. Budget annexe des EHPAD (M22) : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024

Depuis 2018, un compte administratif distingue d'une part les EHPAD du C.C.A.S. et d'autre part des Résidences autonomie. En effet, en décembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de la réforme de la tarification des ESMS, de scinder ce budget en deux : EHPAD et Résidences Autonomie.

Le décret 2016-1815 a conduit à présenter un ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) par budget annexe. Le fait que le C.C.A.S. ait conclu un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental a impliqué de nouvelles règles budgétaires : sauf en matière de personnels, les crédits sont indicatifs. Les budgets en M22 ne sont plus soumis à l'équilibre. De nombreux comptes du bilan ne sont plus budgétaires.

3.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2024 – Vue d'ensemble

Cette année, dans l'activité des résidences, l'analyse des résultats synthétise les éléments ci-dessous :

GROUPE	ERRD 2023	BP 2024	PREVU 2024	ERRD 2024	Evolution en % de ERRD à ERRD
Groupe I Exploitation courante	2 585 373,73 €	3 075 043,00 €	3 356 793,00 €	2 900 392,85 €	12,18%
Groupe II Charges du personnel	15 667 900,52 €	16 978 448,00 €	18 873 912,43 €	16 775 882,92 €	7,07%
Groupe III Charges de structure	1 943 464,12 €	2 305 920,00 €	2 477 061,00 €	2 123 832,80 €	9,28%
Dépenses	20 196 738,37 €	22 359 411,00 €	24 707 766,43 €	21 800 108,57 €	7,94%
Groupe I Produits de tarification	17 725 558,04 €	17 870 708,00 €	19 017 306,44 €	19 608 746,77 €	10,62%
Groupe II Autres produits d'exploitation	28 082,80 €	39 385,00 €	39 385,00 €	29 802,99 €	6,13%
Groupe III Produits financiers et non encaissables	2 443 097,53 €	4 449 318,00 €	5 651 074,99 €	3 060 363,98 €	25,27%
Recettes	20 196 738,37 €	22 359 411,00 €	24 707 766,43 €	22 698 913,74 €	12,39%

La subvention de la ville s'élève en 2024 à 2 843 625,71 €. Elle est en hausse de 24,92 % par rapport à 2023 (2 276 331.38 €.).

3.2 Affectation des résultats de fonctionnement

Le résultat d'exploitation 2024 du budget annexe EHPAD correspond à l'excédent dégagé sur la section « Soins ». Aucune subvention d'équilibre n'a été appelée sur cette section dans la mesure où les recettes étaient suffisantes pour couvrir les dépenses. La subvention de la Ville de Saint Etienne a permis néanmoins de clore l'exercice à l'équilibre pour les sections Hébergement et Dépendance.

Le résultat courant d'exploitation de l'exercice 2024 s'élève à **+ 898 805,17 €.**



3.3 Analyse des résultats de fonctionnement du budget annexe E.H.P.A.D.

3.3.1 Les Dépenses :

Elles se présentent ainsi de manière globale :

BP 2024 : 22 359 411.00 € CA 2024 : 21 800 108.57 € Taux de réalisation sur BP 24 : 97.50%

CA 2023 : 20 196 738.37 € Variation entre 2023 et 2024 : + 7.94%

Le budget des résidences a pu rester dans l'enveloppe initiale en raison du passage en dotation globale sur l'année 2024 malgré les hausses constatées sur les postes fluides et masse salariale en raison de la prise en charge en année pleine de l'augmentation de 5 points d'indice.

A Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

BP 2024 : 3 075 043.00 € CA 2024 : 2 900 392.85 € Taux de réalisation : 94.32 %

CA 2023 : 2 585 373.73 € Variation entre 2023 et 2024 : + 12.18%

Cette augmentation est dû essentiellement à l'inflation et aux coûts de l'énergie.

- **606** : Achat de fournitures non stockées

BP 2024 : 2 299 574.00 € CA 2024 : 2 351 990.63 € Taux de réalisation : 94.10 %

CA 2023 : 2 129 752.24 € Variation 2023/2024 : + 10.43 %

Ces comptes prennent en charge des fournitures non-stockables comme les fluides, les fournitures l'alimentation, les fournitures médicales. Ils représentent 81,09 % des dépenses du Groupe I.

Au niveau des fluides, en 2023, les coûts liés au chauffage s'élevaient à 200 628,45 €. Pour l'année 2024, une hausse de 104.92 % est enregistrée pour atteindre un montant de 411 136.02 €, en raison de la hausse du prix du gaz (système de chauffage utilisé dans les RPA).

Concernant les dépenses d'eau courante, elles ont baissé de 19,06 % en raison d'une facturation exceptionnelle en 2023 suite à une fuite dans les résidences Croix de l'Orme et les Cèdres.

Malgré l'inflation des matières premières le poste « Alimentation » est maîtrisé et cela se concrétise par une légère baisse de 1,80 %.

Aussi, grâce à une meilleure gestion, certains postes enregistrent en 2024 une baisse sensible :

- Couches, alèses, produits absorbants : - 8,33 %
- Fournitures administratives : - 13,96 %
- Dispositifs médicaux : - 15,54 %.

Les fournitures médicales s'élèvent à 17 695,14 €. Pour rappel en 2023, ce poste atteignait le montant de 12 113,39 € ce qui représente une augmentation de 46,08 %. Certains

produits évoluent en technologie (pour le suivi diabétique par exemple) et constituent un coût à charge des résidences.



Les fournitures hôtelières ont également connu une hausse de 8,98 % pour atteindre un montant de 180 235,27 € en 2024 contre 165 388,26 € en 2023. Outre l'inflation, des achats de vaisselle plus adaptée au « manger main » ont notamment été faits.

- **611** : Prestations de services avec les entreprises

BP 2024 : 57 500.00 € CA 2024 : 58 545.59 € Taux de réalisation :
101.82 %

CA 2023 : 49 192.04 € Variation 2023/2024 : +
19.01 %

Ce poste est habituellement constitué de deux dépenses à savoir :

- le traitement des déchets médicaux : -2,82 %
- les prestations à caractère médico-social (socio-esthétique, etc.) - 24,13 %

Depuis le passage en dotation globale qui a été mise en œuvre à compter du 1er septembre 2024, il intègre désormais les examens biologiques et de radiologie. En 2024, les dépenses de biologie ont été passées à hauteur de 10 738,49 €.

Les dépenses de prestations de services représentent 2,02 % des dépenses du Groupe I et sont en augmentation par rapport à 2023.

- **625** : Déplacements, missions réceptions

BP 2024 : 49 415.00 € CA 2024 : 42 923.21 € Taux de réalisation :
86.86 %

CA 2023 : 42 288.54 € Variation 2023/2024 : +
1.50 %

Ce sont ces comptes qui portent l'essentiel de l'animation en faveur des résidents (mais aussi les déplacements et missions des agents).

Les dépenses liées aux animations en résidences s'élèvent à 37 484,95 € et représentent 87,33 % de la dépense.

Le poste « Voyages et déplacement » connaît une augmentation de 220,58 % passant de 498,90 € à 1 599,37 qui s'explique en partie par des imputations erronées à hauteur de 888.10 €.

- **626** : Frais postaux et de télécommunication

BP 2024 : 45 800.00 € CA 2024 : 36 155.11 € Taux de réalisation :
78.94 %

CA 2023 : 33 576.36 € Variation 2023/2024 : +
7.68 %

Ce sont essentiellement des frais de téléphonie (28 303,01 €). Ces derniers constituent 78,28 % de la dépense et ont augmenté de 10,08 % par rapport à 2023.

Le montant lié aux dépenses internet est identique à l'an dernier à savoir 7 776 € conformément au marché public en cours.

Les frais postaux et de télécommunication représente 1,25 % de la dépense du Groupe I.

• **628 : Divers**
BP 2024 : 422 754.00 €
97.17 %

CA 2024 : 410 778.31 €  Taux de réalisation :

CA 2023 : 330 564.55 €
24.27 %

Variation 2023/2024 : +

Ce sont essentiellement les dépenses de blanchissage (linge plat et linge des résidents). Il est à noter que ce poste représente 85,28 % des dépenses. Ces deux postes connaissent une hausse de + 2,07 % pour le linge résidents et 20,44 % pour le linge plat. L'augmentation est liée au changement de marché en courant d'année 2023 entraînant une hausse des prix, qui se ressent en 2024 sur une année pleine.

La collecte de déchets alimentaires a augmenté de 20,50 %. Ce poste de dépenses s'élève à 17 191,32 €, la hausse concerne la préparation des assiettes en résidences avec un grammage à respecter.

Les dépenses liées à l'ensemble de ce groupe représentent 14,16 % du Groupe I.

B Le Groupe II « dépenses afférentes au personnel »

BP 2024 : 16 978 448 €
98.81 %

CA 2024 : 16 775 882.92 € Taux de réalisation :

CA 2023 : 15 667 900.52 €
+7.07 %

Variation entre 2023 et 2024 :

• **621 : Personnel extérieur à l'établissement**

BP 2024 : 213 000.00 €
61.48 %

CA 2024 : 130 961.79 €

Taux de réalisation :

CA 2023 : 150 968.20 €
13.25%

Variation 2023/2024 : -

Le poste concernant le recours au personnel extérieur baisse de 23,73 % passant de 53 203.37 € en 2023 à 40 597.79 € en 2024.

Deux dépenses sont prises en charge :

- L'intérim : 40 597,79 €. Face à l'absentéisme et aux difficultés de recrutement des aides-soignants et des infirmières, il a été décidé de faire à appel à l'intérim. Pour 2024, le recours a pu être réduit de 23,73 % grâce à une atténuation des difficultés de recrutement en CDD.
- Le personnel extérieur à l'établissement : 90 382 € soit - 7,55 %. C'est le remboursement des salaires des agents du siège du C.C.A.S. affectés aux résidences. La baisse provient de la modification des clés de répartition de la masse salariale des agents du siège du CCAS ou des temps de vacance de poste qui peuvent influencer le résultat.

Cela représente 0,78 % des dépenses du Groupe II

• **622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**

BP 2024 : 0.00 €

CA 2024 : 144 469.11 €

CA 2023 : 1 800.00 €

Depuis septembre 2024, le CCAS est passée en dotation globale.  Ce fait, les nouvelles dépenses ont un impact sur le groupe II, à hauteur de 142 669,11 €

Les frais d'honoraires s'élèvent à 1 800 € sur 2024. Cela représente 0,86 % des dépenses du Groupe II

- **633** : Impôts et taxes sur les rémunérations

BP 2024 : 2 000.00 € CA 2024 : 0.00 €

CA 2023 : 0.00 €

Pas de dépense engagée sur ce poste en 2024.

- **641** : Rémunérations du personnel

BP 2024 : 12 075 192.00 € CA 2024 : 11 931 957.21 € Taux de réalisation : 98.81 %

CA 2023 : 11 175 014.90 € Variation 2023/2024 : +6.77 %

Le salaire des agents travaillant en EHPAD représente 71,13 % de la masse du groupe II. On constate une augmentation de 6,77 %. En 2024, l'augmentation de 5 points d'indice des agents a été prise en compte sur une année pleine.

- **645** : Charges sociales

BP 2024 : 4 688 256.00 € CA 2024 : 4 551 489.86 € Taux de réalisation : 97.08 %

CA 2023 : 4 340 117.42 € Variation 2023/2024 : +4.87 %

Les charges sur les salaires des agents travaillant en EHPAD représentent 27,13 % de la masse du groupe. Elles sont liées à l'évolution de la masse salariale.

C Le groupe III « dépenses afférentes à la structure »

BP 2024 : 2 305 920 € CA 2023 : 2 123 832.80 € Taux de réalisation : 92.10 %

CA 2023 : 1 943 464.12 € Variation entre 2023 et 2024 : +9.28 %

- **613** : locations

BP 2024 : 1 079 656.00 € CA 2024 : 1 029 146.84 € Taux de réalisation : 95.32%

CA 2023 : 1 042 907.80 € Variation 2023/2024 : -1.32 %

La location des bâtiments des RPA représente 48,46 % des montants des dépenses du groupe III.

Une légère diminution de 1,32 % est constatée entre 2023 et 2024.

- **615** : entretiens et réparations

BP 2024 : 517 210.00 € CA 2024 : 494 593.13 € Taux de réalisation : 95.63 %

CA 2023 : 398 608.90 € Variation 2023/2024 : +24.08 %

Cela correspond :

- A l'entretien des bâtiments (part du locataire) pour l'essentiel des travaux effectués par les services de la Ville de Saint-Étienne que les résidences remboursent au vu des factures acquittées. Ce montant connaît une augmentation de 54,22 % passant de 112 652,36 € en 2023 à 173 729,68 €. Plusieurs travaux ont été réalisés ou initiés au cours de l'année 2024, afin d'améliorer le cadre de vie des résidents et des agents. (par exemple, changement des portes automatiques de l'entrée de l'EHPAD Balaÿ, installation d'un éclairage extérieur sur l'EHPAD de la Croix de l'Orme, désinfection des circuits d'eau chaude sanitaire pour éviter la légionnelle pour les EHPADs de la Croix de l'Orme et Bel Horizon...)
- L'entretien et les réparations effectués sur le matériel appartenant aux résidences (exemple volets roulants, matériel de cuisine, matériel de buanderie etc...) enregistrent une augmentation de 32,88 % passant de 111 382,13 € à 148 006,23 €. Certains équipements arrivent sur un degré d'obsolescence ce qui occasionne des pannes. Un programme Pluriannuel d'Investissements est établi pour anticiper au mieux.
- Aux locations entretiens de matériels médicaux : lits, fauteuils roulants, etc. Cette dépense enregistre une baisse de 0,98 % passant de 174 574,41 € en 2023 à 172 857,22 €.

Ces dépenses représentent 23,29 % de celles du groupe III.

- **616 : Assurances**

BP 2024 : 18 956.00 €	CA 2024 : 20 64.22 €	Taux de réalisation :
93.81 %		
CA 2023 : 16 259.21 €		Variation 2023/2024 : +
27.71 %		

Les assurances du service représentent 0,98 % des dépenses du Groupe III. Elles connaissent une hausse de 27,71 % dû à l'évolution de l'indice FFB (Fédération Française des Bâtiments) entre 2023 et 2024.

- **617 : Etudes et Recherches**

BP 2024 : 0.00 €	CA 2024 : 10 800.00 €
CA 2023 : 0.00 €	

Cette dépense correspond au diagnostic du système de sécurité incendie pour les résidences Balaÿ, Buisson et Cèdres pour 10 800 €.

- **618 : Frais divers**

BP 2023 : 8 000.00 €	CA 2024 : 6 061.08 €	Taux de réalisation :
75.76 %		
CA 2023 : 2 114.50 €		Variation 2022/2023 : +
186.64 %		

Ce sont des frais de documentation. On note une augmentation de 186,64 % liée à la hausse des coûts d'abonnement mais ce compte enregistre également une régularisation d'abonnement pour l'année 2022.

Ces dépenses représentent 0,29 % des dépenses du Groupe III.

- **623 : Publicité, publication, relations publiques**

BP 2023 : 6 180.00 €	CA 2024 : 3 888.00 €	Taux de réalisation :
62.91 %		

- **673** : Annulations de titres sur exercices antérieurs
BP 2024 : 30 000.00 € CA 2024 : 62 190.64 €
207.30 %



Taux de réalisation :

CA 2023 : 12 807.78 €
385.57 %

Variation 2023/2024 : +

Il est difficile d'estimer à l'avance l'ampleur de ce type d'annulation. Le plus souvent celles-ci sont compensées par l'émission d'un titre au véritable destinataire.

Cette année trois dossiers importants ont été régularisés :

- Monsieur S (pour les années 2022-2023) la somme 26 522,86 €
- Madame P (année 2023) pour la somme de 9 702,24 €
- Madame J (année 2023) pour la somme de 10 826,28 €.

- **678** : Autres charges exceptionnelles
BP 2024 : 4 000.00 € CA 2024 : 0.00 €
CA 2023 : 69.97 €

Il est difficile d'estimer ce type de dépense qui revêt un caractère exceptionnel.

Aucune dépense en 2024.

- **681** : Amortissement des immobilisations
BP 2024 : 495 294.00 € CA 2024 : 414 203.44 € Taux de réalisation :
83.63 %
CA 2023 : 406 685.40 € Variation 2023/2024 : +
1.85 %

Il y a toujours une part d'incertitude sur les amortissements liée à l'ampleur des immobilisations du second semestre de l'année et des durées prévisibles.



3.3.2 Les Recettes :

De manière globale les recettes des E.H.P.A.D sont de :

BP 2024 : 22 359 411.00 € **CA 2024 : 22 698 913.74 €** **Taux de réalisation : 97.50 %**

CA 2023 : 20 196 738.37 € **Variation entre 2023 et 2024 : + 12.39 %**

La subvention de la Ville de Saint-Étienne équilibre les dépenses.

A Le groupe I « Produits de la tarification et assimilés »

BP 2024 : 17 870 708.00 € **CA 2024 : 19 608 746.77 €** **Taux de réalisation : 109.73 %**

CA 2023 : 17 725 558.04 € **Variation entre 2023 et 2024 : +10.62 %**

- **7351** : Produits à la charge de l'assurance maladie
BP 2024 : 7 451 510.00 € CA 2024 : 9 168 744.30 € Taux de réalisation : 123.05 %
CA 2023 : 7 806 112.24 € Variation 2023/2024 : +17.46 %

L'ARS a versé au titre de 2024 :

- une dotation soins de 9 136 450,30 € contre 7 669 251,95 € en 2023 en raison du passage en dotation globale,

- un crédit non reconductible pour l'année 2024 de 32 294 €

Il est à noter qu'en 2024, la formation d'une infirmière en pratique avancée a été financée à hauteur de 23 500.00 €.

- **7352** : Produits à la charge du Département
BP 2024 : 3 127 782.00 € CA 2024 : 3 769 898.81 € Taux de réalisation : 120.53 %
CA 2023 : 3 083 463.56 € Variation 2023/2024 : +22.26 %

Le CCAS est à l'aide sociale différentielle. Une partie est prise en charge par le département et une autre est à la charge des obligés alimentaires (produits à la charge d'autres financeurs).

L'augmentation ne s'explique pas par rapport au nombre de résidents à l'aide sociale qui est plutôt stable mais par la régularisation de dossiers de 2022 et 2023 notamment de la famille S à hauteur de 23 360,82 € et par le fait que de nombreux tuteurs ne versent pas à temps les ressources au SGC de Saint-Etienne. De ce fait, le 4^{ème} trimestre 2023, titré sur 2024, comprend la régularisation de trimestres antérieurs.

En 2024, 113 résidents bénéficient de l'aide sociale contre 110 personnes en 2023.

- **7353** : Produits à la charge de l'utilisateur
BP 2024 : 7 291 416.00 € CA 2024 : 6 570 546.77 € Taux de réalisation : 90.11 %
CA 2023 : 6 742 668.57 € Variation 2023/2024 : - 2.55 %

On constate une diminution (- 2,55 %) de la part payée par les résidents en raison de la baisse des taux d'occupation et de nouvelles admissions à l'aide sociale.

- **7358** : Produits à la charge d'autres financeurs
BP 2024 : 0.00 € CA 2023 : 99 556.89 € 
CA 2023 : 93 313.67 € Variation 2023/2024 : + 6.69 %

Depuis 2022, cette recette est le résultat du passage à l'aide différentielle du Département de la Loire. Cette recette enregistre la part des obligés alimentaires dont la gestion est à la charge des résidences.

Cela représente au 31 décembre 2024, 31 familles pour 66 obligés alimentaires contre 24 familles pour 51 obligés alimentaires en 2023.

B Le groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation »

BP 2024 : 39 385.00 € CA 2024 : 29 802.99 € Taux de réalisation : 75.67 %

CA 2023 : 28 082.80 € Variation entre 2023 et 2024 : + 6.13 %

Il correspond uniquement aux recettes propres créées par chaque EHPAD.

- **701** : Vente de produits finis
BP 2024 : 29 085.00 € CA 2024 : 13 483.80 € Taux de réalisation : 43.36 %
CA 2023 : 11 833.65 € Variation 2022/2023 : + 13.94 %

Ces recettes comprennent la vente de repas aux visiteurs des résidents, en augmentation sur 2024.

- **708** : Produits des activités annexes
BP 2024 : 10 300.00 € CA 2024 : 9 297.09 € Taux de réalisation : 90.26 %
CA 2023 : 10 850.27 Variation 2023/2024 : - 14.31 %

Les prestataires coiffeurs et pédicures versent une participation à chacune de leurs interventions.

Ce compte correspond aussi aux contributions des majeurs protégés de la Résidence Bel Horizon au financement de la tutrice du C.C.A.S. Ce compte peut varier d'une année sur l'autre.

- **758** : Produits divers de la gestion courante
BP 2023 : 0.00 € CA 2024 : 7 022.10 €
CA 2023 : 5 398.88 € Variation 2023/2024 : +30.07 %

Divers remboursements ont été comptabilisés et correspondent essentiellement aux refacturations des fluides aux concierges des RPA.

L'augmentation s'explique par le fait que le logement de fonction de la RPA Bel Horizon a été occupé sur toute l'année (contrairement à l'année précédente).

C Le Groupe III : Produits financiers et non encaissables

BP 2024 : 4 449 318.00 € CA 2024 : 3 060 363.98 € Taux de réalisation : 68.78 % CA 2023 : 2 443 097.63 € Variation entre 2023 et 2024 : + 25.27 %

- **771** : Produits exceptionnels sur opérations de gestion
BP 2024 : 4 322 068.00 € CA 2024 : 2 844 761.59 € Taux de réalisation : 62.82 %

CA 2023 : 2 276 331.38 € Variation 2023/2024 : +24.97%

Il s'agit des subventions de la Ville de Saint-Étienne pour l'équilibre budget.

Les sections soins, hébergement et dépendance, n'étant pas fongibles entre elles, la hausse de la dotation soins liée au passage en dotation globale a généré un bénéfice sur cette section tarifaire, qui n'a cependant pas pu compenser les déficits des sections hébergement et dépendance. Ces déficits en hausse, ont dû être compensés par une subvention croissante de la Ville.

A noter qu'une écriture de régularisation d'un rattachement a été comptabilisée sur 2024 pour 1 135,88 €.

- **773** : Mandats annulés sur exercices antérieurs

BP 2024 : 0,00 € CA 2024 : 27 505.09 €

CA 2023 : 0.00 €

Cette recette exceptionnelle et occasionnelle peut varier d'une année sur l'autre.

En l'occurrence, il s'agit majoritairement des recettes résultant d'avoirs de la société EDF-GDF pour le chauffage pour 26 386,13 €, le reliquat étant constitué de doublons de factures mandatées.

- **777** : Quote-part des subventions

BP 2024 : 27 250.00 € CA 2024 : 66 016.47 € Taux de réalisation : 115.31 %

CA 2023 : 36 873.97 € Variation 2023/2024 : + 79.03 %

Il s'agit de l'étalement des subventions d'investissements perçues.

La répartition des subventions transférable 2024 est la suivante :

Budget	Montant	Objet ligne
Bel Horizon	1 999,92	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT TELEMEDICINE -
Bel Horizon	2 658,40	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - QVT RAILS
Bel Horizon	2 960,95	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - QVT RAILS
Bel Horizon	263,67	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE PENIBILITE - ROBOT COUPE
Bel Horizon	1 000,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - TOVERTAFEL
Bel Horizon	1 000,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - TOVERTAFEL
Bel Horizon	9 355,56	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - PAI PREVENTION CHUTES
Buisson	2 628,40	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE- QUALITE DE VIE RAILS
Buisson	2 532,72	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE- QUALITE DE VIE RAILS
Buisson	1 999,92	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE-CHARIOT TELEMEDICINE
Buisson	1 000,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE-TOVERTAFEL
Buisson	4 286,10	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE-PAI JARDIN THERAPEUTIQUE
Cèdres	2 773,80	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE- QVT RAILS
Cèdres	2 174,78	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE- QVT RAILS

Cèdres	239,80	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE PEY... - COUPE LEGUMES
Cèdres	1 999,92	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE CHARIOT DE MEDECINE
Cx Orme	1 999,92	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE CHARIOT DE MEDECINE
Cx Orme	2 598,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - QVT RAILS-
Cx Orme	1 771,53	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - QVT RAILS
Cx Orme	400,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - JARDIN THERAPEUTIQUE
Cx Orme	175,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT DEJEUNER
Cx Orme	650,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT MEDICAL MOTORISE
Cx Orme	970,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT SNOEZELEN
Balay	3 031,20	2024 -SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Balay	2 154,96	2024-SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Balay	1 999,92	2024 -SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT TELEMEDECINE
Balay	2 600,00	2024 -SUBVENTION TRANSFERABLE - SILVERFIT
Balay	8 792,00	2024- SUBVENTION TRANSFERABLE- PAI CASQUES LUMEEN
TOTAL	66 016,47	

- **778** : Autres produits exceptionnels
BP 2024 : 0.00 € CA 2024 : 6 022.18 €
CA 2023 : 29 858.10 € Variation 2023/2024 : - 79.83 %

Cette recette correspond notamment :

- à l'encaissement des chèques énergie à hauteur de 3 588 €,
- à l'encaissement des indemnités d'assurance : les dédommagements de l'assurance SMACL à hauteur de 1 125 € pour le sinistre de RPA Les Cèdres (système de report) et de la part de l'assureur MMA IARD pour la RPA Bel Horizon (sinistre portail) à hauteur de 1 161,94 €.

- **781** : Reprise sur provisions
BP 2024 : 0,00 € CA 2024 : 47 741.00 €
CA 2023 : 57 500.00 € Variation 2023/2024 : - 16.97 %

La reprise de provisions des actifs circulant (47 741.00 €) est difficile à anticiper (pour mémoire 60 164.00 € en 2022). Cela concerne des provisions réalisées antérieurement à 2024 pour l'éventuel financement d'admissions en non-valeurs. Le solde a été repris au vu du réalisé 2024. Cela permet de financer la constitution de nouvelles provisions pour des risques qui ne sont pas éteints à ce jour.

- **791** : Transfert de charges d'exploitation
BP 2024 : 70 000.00€ CA 2024 : 68 317.64 € Taux de réalisation : 97.60 %
CA 2023 : 42 534.08 € Variation 2023/2024 : + 60.62 %

C'est l'enregistrement des écritures d'étalement des travaux effectivement réalisés par la Ville de Saint-Étienne et remboursés par le budget annexe des RPA pour un montant de 68 317,64 €.

3.4 Vue d'ensemble de la section d'investissement 2024



3.4.1 Calcul de la Capacité d'Autofinancement 2024

		Comptes	ERRD 2024
Total des charges			21 800 108,57 €
+ Flux internes (charges)			414 203,44
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	295 720,48 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746	64 904,96 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	53 578,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/68748, c/6876	0,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689	0,00 €
Charges réelles			21 385 905,13 €
Total des produits			22 698 913,74 €
- Flux internes (produits)			113 757,47 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	66 016,47 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781	0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	47 741,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/78748, c/7876	0,00 €
	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	c/789	0,00 €
Produits réels			22 585 156,27 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			1 199 251,14 €

3.4.2 Les réalisations de la section d'investissement.

Avec la réforme de la M22 introduite par le Décret 2016-1815 et précisée par l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 de nombreux comptes ne sont plus budgétaires.

La section d'investissement n'enregistre plus qu'une partie des opérations présentées ci-dessous :

Titres	BP 2024	PREVU 2024	ERRD 2024
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	57 250,00 €	57 250,00 €	0,00 €
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif	863 850,00 €	871 976,02 €	224 783,00 €
Titre 3 - Autres emplois	70 000,00 €	70 000,00 €	68 317,64 €
Dépenses	991 100,00 €	999 226,02 €	293 100,64 €
Titre 1- Augmentation des capitaux propres	47 700,00 €	47 700,00 €	47 881,85 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00 €	0,00 €	45 120,25 €
Titre 3- Autres ressources	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	47 700,00 €	47 700,00 €	93 002,10 €

De plus, avec cette instruction interministérielle du 12 juillet 2018 (page 35), la notion de résultat d'investissement disparaît.

Le résultat d'investissement, au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du Fonds de Roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

C'est désormais le montant du FDR (fonds de roulement) qui s'apparente à la réserve (déterminée par le comptable), et qui sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité.

Le budget investissement tenait compte de la demande de prise en charge des systèmes de sécurité incendie. Ces derniers ont finalement été pris en charge par les bailleurs.

3 Budget annexe des Résidences autonomie (M22) : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024



En 2018, c'était la première année que nous présentions un compte administratif distinguant d'une part les EHPAD du C.C.A.S. et d'autre part des Résidences autonomie. En effet en décembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de la réforme de la tarification des ESMS, de scinder ce budget en deux : EHPAD et Résidences Autonomie.

Le décret 2016-1815 nous conduit à présenter un ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) par budget annexe. Le fait que le C.C.A.S. ait conclu un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental conduit à modifier les règles budgétaires : sauf en matière de personnels, les crédits sont indicatifs. Les Budgets en M22 ne sont plus soumis à l'équilibre. De nombreux comptes du bilan ne sont plus budgétaires.

4.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2024 – Vue d'ensemble

Cette année, dans l'activité des résidences, l'analyse des résultats synthétise les éléments ci-dessous :

GROUPE	ERRD 2023	BP 2024	PREVU 2024	ERRD 2024	Evolution en % de ERRD à ERRD
Groupe I Exploitation courante	796 145,32 €	720 815,00 €	774 815,00 €	669 911,44 €	-15,86%
Groupe II Charges du personnel	2 747 744,43 €	1 896 142,00 €	2 187 492,02 €	2 121 352,32 €	-22,80%
Groupe III Charges de structure	1 076 364,07 €	890 434,00 €	865 788,90 €	796 047,10 €	-26,04%
Dépenses	4 620 253,82 €	3 507 391,00 €	3 828 095,92 €	3 587 310,86 €	-22,36%
Groupe I Produits de tarification	1 788 354,40 €	1 637 590,00 €	1 533 650,02 €	1 639 553,33 €	-8,32%
Groupe II Autres produits d'exploitation	606 683,39 €	505 145,00 €	505 145,00 €	582 196,33 €	-4,04%
Groupe III Produits financiers et non encaissables	2 225 216,03 €	1 364 656,00 €	1 789 300,90 €	1 365 561,20 €	-38,63%
Recettes	4 620 253,82 €	3 507 391,00 €	3 828 095,92 €	3 587 310,86 €	-22,36%

La subvention de la ville s'élève à 1 278 060,28 €. En 2023, elle était de 2 089 973,13 €.

4.2 Affectation des résultats de fonctionnement

Sans objet.

4.3 Analyse des résultats de fonctionnement du budget annexe des Résidences autonomie

4.3.1 Les Dépenses :

Elles se présentent ainsi de manière globale :

BP 2024 : 3 507 391,00 € CA 2024 : 3 587 310,86 € Taux de réalisation : 102,28 %

CA 2023 : 4 620 253,82 € Variation entre 2023 et 2024 : - 22,36 %

Le budget des résidences connaît une diminution suite à la réduction du périmètre. 2024 est une année pleine avec seulement deux résidences Autonomie : Camélias et la Terrasse. De nombreuses réductions s'expliquent par la fermeture d'un site et la rationalisation de

certaines dépenses, du fait de ne les supporter plus que dans des établissements au lieu de 3.



A Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

BP 2024 : 720 815.00 €
92.94 %

CA 2024 : 669 911.44 € **Taux de réalisation :**

CA 2023 : 796 145.32 €

Variation entre 2023 et 2024 : -15.86%

- **606** : Achat de fournitures non stockées

BP 2024 : 631 055.00 €
93.10 %

CA 2024 : 587 506.26 € Taux de réalisation :

CA 2023 : 711 877.98 €

Variation 2023/2024 : -17.47 %

Ces comptes prennent en charge des fournitures non stockables comme les fluides, les fournitures pour lesquelles le C.C.A.S ne tient pas de stock, et l'alimentation. Il représente 87,70 %

des dépenses du Groupe I.

Il a été constaté des variations importantes significatives, notamment du fait de la fermeture du site de Chavanelle :

- Energie-Electricité : -22,79% du fait de la fermeture de Chavanelle.
- Alimentation : -16,62 %. Un travail autour de la gestion des stocks a été réalisé afin de limiter ceux-ci. Par ailleurs, la fermeture d'un site a permis de récupérer le stock de Chavanelle et de réduire le besoin en achats de longue conservation aux Camélias. Enfin, des efforts sont faits pour réduire les coûts sans pénaliser la qualité (passage au pain en flûte tranchée au lieu de michons par exemple.)
- Fournitures hôtelières hygiène : - 37,70% du fait de la fermeture de Chavanelle.

- **611** : Prestation de services avec les entreprises

BP 2024 : 43 855.00 €
89.11 %

CA 2024 : 39 078.08 € Taux de réalisation :

CA 2023 : 46 134.11 €

Variation 2023/2024 : -15.29 %

Les dépenses prises en charge par ces comptes sont les prestations à caractère médico-social qui participent à la prévention de la perte d'autonomie. Elles représentent 5,83 % des dépenses du Groupe I. Le regroupement sur 2 sites au lieu de 3 permet une économie.

- **625** : Déplacements, missions réceptions

BP 2024 : 12 085.00 €
88.48 %

CA 2024 : 10 693.03 € Taux de réalisation :

CA 2023 : 13 337.78 €

Variation 2022/2023 : - 19.83 %

Ce sont ces comptes qui portent l'essentiel de l'animation en faveur des résidents (mais aussi les déplacements et les missions des agents).

- **626** : Frais postaux et de télécommunication

BP 2024 : 6 120.00 €
97.19 %

CA 2024 : 5 947.86 € Taux de réalisation :

CA 2023 : 8 078.07 €

Variation 2023/2024 : -26.37 %

Ce sont essentiellement des frais de téléphonie. Ils représentent 0,89 % du Groupe I.

- **628** : Divers

BP 2024 : 27 700.00 €
96.34 %

CA 2024 : 26 686.21 €



Taux de réalisation :

CA 2023 : 16 717.38 €

Variation 2023/2024 : +59.63 %

Ce sont les dépenses principalement d'analyse de laboratoire pour la cuisine et les prestations de lavage des vitres. Celles-ci représentent 3,98 % du Groupe I.

Cette année, ce groupe a été impacté par les frais importants liés au traitement des punaises de lits à la résidence Les Camélias pour 5 062 € d'une part et par la prestation obligatoire d'évaluations externes, d'autre part, pour 7 230 € par résidence.

B Le Groupe II « dépenses afférentes au personnel »

BP 2024 : 1 896 1420.00 €
111.88 %

CA 2024 : 2 121 352.32€ Taux de réalisation :

CA 2023 : 2 747 744.43 €

Variation entre 2023 et 2024 : - 3.59 %

- **621** : Personnel extérieur à l'établissement

BP 2024 : 45 000.00 €
89.76 %

CA 2024 : 40 393.36 €

Taux de réalisation :

CA 2023 : 41 899.21 €

Variation 2023/2024 : + 4.26 %

C'est le remboursement des salaires des agents du siège du C.C.A.S. affectés aux résidences et la part de l'intérim. Cela représente 1,90 % des dépenses du Groupe II.

- **633** : Impôts et taxes sur les rémunérations

BP 2024 : 400,00 €

CA 2024 : 0,00 €

CA 2023 : 0.00 €

Il s'agit des frais de formation qui ne sont pas pris en charge par le budget des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Étienne. Pas de frais concernant l'année 2024.

- **641** : Rémunérations du personnel non médical

BP 2024 : 1 248 028.00 €
112.88 %

CA 2024 : 1 407 620.86 €

Taux de réalisation :

CA 2023 : 1 809 257.66 €

Variation 2023/2024 : - 22.20 %

Le salaire des agents travaillant en Résidences autonomie représente 66,35 % de la masse du groupe II. Plusieurs facteurs peuvent faire varier cette masse salariale, comme notamment la revalorisation des salaires et l'impact de l'absentéisme. Cette année, une économie a pu être réalisée grâce à la fermeture d'un établissement et à la réorganisation interne portée en fin d'année 2023 (transfert de tâches d'entretien vers le service hygiène et propreté des locaux, recentrage des missions d'animation...).

- **642** : Rémunérations du personnel médical

BP 2024 : 79 928.00 €
108.80 %

CA 2024 : 86 962.50 €

Taux de réalisation :

CA 2023 : 119 345.28

Variation 2023/2024 : -27.13 %

C'est la part des salaires financée par la Dotation soins (aides-soignants en Résidences autonomie). Cela représente 4,10 % du groupe II. Elle diminue du fait de la fermeture d'une résidence.

- **645 : Charges sociales**
BP 2024 : 523 786.00 € CA 2024 : 583 935.03 € Taux de réalisation : 111.48 %
CA 2023 : 771 362.28 € Variation 2023/2024 : -24.30 %

Les charges sociales sur les salaires des agents travaillant en Résidences autonomie représentent 27,53 % de la masse du groupe. La variation suit l'évolution de la masse salariale.

C Le groupe III « dépenses afférentes à la structure »

BP 2024 : 890 434.00 € CA 2024 : 796 04.10 € Taux de réalisation : 89.40 %
CA 2023 : 1 076 367.07 Variation entre 2023 et 2024 : -26.04 %

- **613 : Locations**
BP 2024 : 538200.00 € CA 2024 : 557 116.26 € Taux de réalisation : 103.51%
CA 2023 : 715 379.44 € Variation 2023/2024 : - 22.12 %

La location des bâtiments des RA représente 66,99 % des montants des dépenses du groupe III. La fermeture d'un établissement entraîne automatiquement une diminution.

- **615 : Entretien et réparations**
BP 2024 : 160 840.00 € CA 2024 : 99 708.33 € Taux de réalisation : 61.99 %
CA 2023 : 209 503.38 Variation 2023/2024 : - 52.41 %

Cela correspond à l'entretien des bâtiments (part du locataire) pour l'essentiel des travaux effectués par les services de la Ville de Saint-Étienne et que les résidences remboursent au vu des factures acquittées. Ce montant fluctue d'une année sur l'autre.

Pour rappel : l'an dernier des dépenses additionnelles ont été nécessaire afin d'accueillir les résidents de Chavanelle à la RPA des Camélias, dans de bonnes conditions.

Ces dépenses représentent 12,53 % de celles du groupe III.

- **616 : Assurances**
BP 2024 : 8 380.00 € CA 2024 : 7 831.55 € Taux de réalisation : 93.46 %
CA 2023 : 8 825.93 € Variation 2023/2024 : -11.27 %

Les assurances du service représentent 0,98 % des dépenses du Groupe III.

- **618 : Frais divers**
BP 2024 : 1 594.00 € CA 2024 : 943.00 € Taux de réalisation : 59.16 %
CA 2023 : 556.50 € Variation 2023/2024 : + 69.45 %

Ce sont des frais de documentation. Ces dépenses représentent 0,12 % des dépenses du Groupe III.

- **627 : Services bancaires et assimilés**
BP 2024 : 400.00 € CA 2024 : 24.92 € Taux de réalisation : 6.23 %

CA 2023 : 28.10 € Variation 2023/2024 : - 11.32 %

Ce sont des frais bancaires liés à l'utilisation de la carte bleue dans le règlement des régies. Seule la RPA La Terrasse utilise ce moyen de paiement en 2024.



- **637** : Autres impôts et taxes

BP 2024 : 9 670.00 € CA 2024 : 3 357.00 € Taux de réalisation : 34.72 %

CA 2023 : 9 881.72 € Variation 2023/2024 : - 66.03 %

Le CCAS est redevable de deux types de taxes :

- la redevance spéciale pour les ordures ménagères,
- les taxes autour des droits d'auteurs types SACEM pour la musique diffusée dans le cadre des animations.

Elles représentent 0,42 % du Groupe III.

- **654** : Pertes sur créances irrécouvrables

BP 2024 : 6 600.00 € CA 2024 : 923.68 €

CA 2023 : 0.00 €

Il est difficile d'estimer à l'avance le montant des créances irrécouvrables. C'est pourquoi, il est provisionné chaque année une somme qui permet de financer les pertes potentielles.

- **673** : annulations de titres sur exercices antérieurs

BP 2024 : 12 000.00 € CA 2024 : 29.10 € Taux de réalisation : 0.24 %

CA 2023 : 489.15 € Variation 2023/2024 : - 94.05 %

Il est difficile d'estimer à l'avance l'ampleur de ce type d'annulation. Le plus souvent celles-ci sont compensées par l'émission d'un titre au véritable destinataire.

- **678** : Autres charges exceptionnelles

BP 2024 : 0,00 € CA 2024 : 0.00 €

CA 2023 : 0.00 €

Il est difficile d'estimer à l'avance le montant de cette charge du fait de son caractère exceptionnel.

- **681** : Amortissement des immobilisations

BP 2024 : 96 910.00 € CA 2024 : 105 759.36 € Taux de réalisation : 109.13 %

CA 2023 : 131 699.85 € Variation 2023/2024 : - 19.70%

Il y a toujours une part d'incertitude sur les amortissements liée à l'ampleur des immobilisations du second semestre de l'année et des durées prévisibles. Cette dépense représente 13,29 % du groupe III.



4.3.2 Les Recettes :

De manière globale les recettes des R.A sont de :

BP 2024 : 3 507 391.00€ CA 2024 : 3 587 310.86 € Taux de réalisation : 102.28 %

CA 2023 : 4 620 253.82 € Variation entre 2023 et 2024 : - 22.36 %

La subvention de la Ville de Saint-Étienne équilibre les dépenses.

A Le groupe I « Produits de la tarification et assimilés »

BP 2024 : 1 637 590.00 € CA 2024 : 1 639 553.33 € Taux de réalisation : 100.12 %

CA 2023 : 1 788 354.40 € Variation entre 2023 et 2024 : - 8.32 %

- **731** : Produits à la charge de l'assurance maladie

BP 2024 : 320 690.00 € CA 2024 : 330 006.02 € Taux de réalisation : 102.90 %

CA 2023 : 479 293.41 € Variation 2023/2024 : - 31.15 %

Ce compte est impacté par la fermeture d'une résidence. En 2024, l'ARS a versé exceptionnellement 1 698,96 € au titre de la revalorisation du pouvoir d'achat.

- **733** : Produits à la charge Du département (hors EHPAD)

BP 2024 : 0.00 € CA 2024 : 252.00 €

CA 2023 : 1 805.32.00 € Variation 2023/2024 : - 86.04 %

Il s'agit de la facturation des obligés alimentaires suite au passage à l'aide sociale différentielle en 2024. En résidences autonomie, seul une résidente de la RPA La Terrasse nécessite la participation d'un obligé alimentaire.

- **734** : Produits à la charge de l'usager

BP 2024 : 1 316 900.00 € CA 2024 : 1 309 295.31 € Taux de réalisation : 99.42 %

CA 2023 : 1 307 255.67 € Variation 2023/2024 : + 0.16 %

Cette recette a été maintenue malgré la fermeture d'une résidence, du fait du transfert des résidents de Chavanelle vers les Camélias. Le taux d'occupation a même légèrement augmenté, passant de 46,42% en 2023, à 48,98 % en 2024.

3.1.1 Le groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation »

BP 2024 : 505 145.00 € CA 2024 : 582 196.33 € Taux de réalisation : 115.25 %

CA 2023 : 606 683.39 € Variation entre 2023 et 2024 : - 4.04 %

- **701** : Vente de produits finis

BP 2024 : 382 200.00 € CA 2024 : 443 928.58 € Taux de réalisation : 116.15 %

CA 2023 : 443 349.66 € Variation 2023/2024 : + 0.13 %

Ce sont les achats de repas par les résidents et les visiteurs qui sont comptabilisés au compte 701. Cela représente 76,25 % des produits du groupe. Il est constaté une stabilité des ventes de tickets repas.

- **708** : Produits des activités annexes

BP2024 : 76 690.00 € CA 2024 : 89 209.04 € Taux de réalisation : 116.32 %

CA 2023 : 92 116.41 € Variation 2022/2023 : - 3.16 %

Les prestataires coiffeurs, pédicures versent une participation à chacune de leurs interventions.

Les recettes proviennent également de la prestation lavage et séchage de linge.

Il est à noter que ce compte enregistre également les loyers des associations hébergées sur le site des Camélias.

- **748** : Autres subventions et participations

BP 2024 : 46 255.00 € CA 2024 : 46 255.00 € Taux de réalisation : 100.00 %

CA 2023 : 68 615.00 €

Le C.C.A.S. encaisse sur ce compte le Forfait « autonomie » versé par le Conseil Départemental. La diminution s'explique par la fermeture d'une résidence.

- **758** : Produits divers de la gestion courante

BP 2024 : 0,00 € CA 2024 : 2 803.71 €

CA 2023 : 2 602.32 € Variation 2023/2024 : + 7.74 %

Les remboursements comptabilisés sur ce compte correspondent à la refacturation des fluides liés aux appartements de fonction des gardiens.

C Le Groupe III : Produits financiers et non encaissables

BP 2024 : 1 364 656.00 € CA 2024 : 1 365 561.20 € Taux de réalisation : 100.07 %

CA 2023 : 2 852 523.00 € Variation entre 2023 et 2024 : - 38.63 %

- **771** : Produits exceptionnels sur opérations de gestion

BP 2024 : 1 318 546.00 € CA 2024 : 1 278 060.28 € Taux de réalisation : 96.93 %

CA 2023 : 2 089 973.13 € Variation 2023/2024 : - 38.85 %

Ce sont les subventions de la ville de Saint-Etienne pour l'équilibre du budget. La fermeture d'un établissement a permis de rationaliser les dépenses et d'améliorer les résultats.

- **773** : Mandat annulés sur exercices antérieurs

BP 2024 : 0.00 € CA 2024 : 16 638.90 €

CA 2023 : 0.00 €

Une recette liée à des avoirs relatifs à la consommation de chauffage du mois de décembre 2023 concernant le prestataire Edf-Gdf.

- **775** : Produits de cession d'éléments d'actif

BP 2024 : 0.00 € CA 2024 : 8 126.02 €

CA 2023 : 0.00 €

Il s'agit de la cession d'élément d'actif suite à la reprise des biens de la RPA Chavanelle.



- **777** : Quote-part des subventions
BP 2024 : 0.00 € CA 2024 : 10 309,49 €
CA 2023 : 309,49 € Variation 2023/2024 : 3 231.12 %

Il s'agit de l'étalement de subvention que la Résidence de La Terrasse poursuit pour la tonnelle originellement installée aux Hortensias et de la subvention suite à la réhabilitation de la RPA des Camélias.

- **778** : Autres produits exceptionnels
BP 2024 : 0.0 € CA 2024 : 7 081.30 € Taux de réalisation : 12.92 %
CA 2023 : 10 334.00 € Variation 2023/2024 : - 31.48 %

Dans ce compte, sont enregistrés les chèques d'énergie.

Cette année, suite à la fermeture de la RPA Chavanelle, des biens ont été vendus sur un site de vente aux enchères, la recette se monte à 3 403 € et représente 48,06 % de ce poste.

- **781** : Reprise pour dépréciation des actifs circulants
BP 2024 : 0.00 € CA 2024 : 18 001.00 €
CA 2023 : 0.00 €

Il s'agit des reprises de provision à la demande du Service de Gestion Comptable de Saint-Etienne.

- **791** : Transfert de charges d'exploitation
BP 2024 : 38 5.00 € CA 2024 : 27 344.21 € Taux de réalisation : 76.38 %
CA 2023 : 124 598.66 € Variation 2022/2023 : - 78.05 %

C'est l'enregistrement des écritures d'étalement des travaux effectivement réalisés par la Ville de Saint-Étienne et remboursés par le budget annexe des RPA pour un montant de 27 344,21 €.

L'écart entre le réalisé 2023 et celui de 2024 s'explique par la fermeture de Chavanelle qui a nécessité en 2023 des travaux de réhabilitation dans la résidence des Camélias afin de recevoir les ex-résidents de la Rpa Chavanelle pour 88 798,66 €.

4 Vue d'ensemble de la section d'investissement 2024

4.1 Calcul de la Capacité d'Autofinancement 2024

		Comptes	ERRD 2024
Total des charges			3 587 310,86 €
+ Flux internes (charges)			126 113,26 €
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	20 353,90 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	50 760,17 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746	48 378,19 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €

	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817		6 621,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/68748, c/6876		0,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689		0,00 €
Charges réelles				3 461 197,60 €
Total des produits				3 587 310,86 €
- Flux internes (produits)				36 436,51 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775		8 126,02 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777		10 309,49 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725		0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746		18 001,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781		0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815		0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741		0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817		0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/78748, c/7876		0,00 €
	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	c/789		0,00 €
Produits réels				3 550 874,35 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)				89 676,75 €

4.2 Les réalisations de la section d'investissement.



Avec la réforme de la M22 introduite par le Décret 2016-1815 et précisée par l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 de nombreux comptes ne sont plus budgétaires.

Ainsi, la section d'investissement n'enregistre plus qu'une partie des opérations présentées ci-dessous :

Titres	BP 2024	PREVU 2024	ERRD 2024
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	10 310,00	10 310,00	0,00
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif	197 862,00 €	227 862,00 €	121 816,23 €
Titre 3 - Autres emplois	35 800,00 €	35 800,00 €	27 344,21 €
Dépenses	243 972,00 €	273 972,00 €	149 160,44 €
Titre 1- Augmentation des capitaux propres	8 000,00 €	8 000,00 €	8 012,05 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
Titre 3- Autres ressources	0,00	0,00	4 098,00
Recettes	8 000,00 €	8 000,00 €	12 110,05 €

De plus, avec l'Instruction interministérielle du 12 juillet 2018 (page 35), la notion de résultat d'investissement disparaît.

« Le résultat d'investissement, au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du Fonds de Roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

C'est désormais le montant du FDR (fonds de roulement) qui s'apparente à la réserve (déterminé par le comptable). Il sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité. »

5 Budget annexe du Portage de repas (M.57)

La création du budget du portage de repas en 2010 répondait à plusieurs objectifs :

- passer en liaison froide pour des raisons sanitaires,
- créer un budget annexe spécifique distinct des RPA pour suivre cette activité particulière,
- organiser une veille active auprès des usagers.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

1 Vue d'ensemble

Les résultats sont les suivants :

chapitre	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Evolution en% de CA à CA
011- Chapitres à caractère général	1 357 267,01 €	1 579 160,00 €	1 432 475,50 €	5,54%
012 - charges de personnels	93 572,90 €	91 492,00 €	89 193,26 €	-4,68%
65 - Autres charges de gestion courante	1 202,95 €	2 500,00 €	2 144,17 €	78,24%
67 - charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	241,80 €	
68 - dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	2 462,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dépenses de Fonctionnement	1 452 042,86 €	1 674 152,00 €	1 526 516,73 €	5,13%
70- Produits des services	1 024 710,23 €	1 137 000,00 €	979 556,19 €	-4,41%
74- Dotations participations	427 332,59 €	537 152,00 €	544 229,18 €	27,35%
75- Autres produits gestion courante	0,04 €	0,00 €	0,60 €	
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
78- Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	2 730,76 €	
Recettes de Fonctionnement	1 452 042,86 €	1 674 152,00 €	1 526 516,73 €	5,13%
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

L'équilibre est atteint grâce à une subvention de la ville de 544 229,18 €.

2 Analyse des écarts significatifs

2.1 Les Dépenses

L'analyse des comptes 2024 montre une augmentation des dépenses de 75 208,49 € soit 5,54 % par rapport au Compte Administratif 2023. Il est à noter une hausse qui porte essentiellement sur la hausse des prix du repas facturés par le prestataire du portage, pour + 74 818,55 €, intégrant l'impact de l'inflation et des mesures liées au respect de la loi AGECE pour une année pleine.

2.2 Les Recettes :

Entre le compte administratif 2023 et 2024, une diminution des recettes encaissées est constatée (- 48 257,76 €) soit - 4,34%. 104 311 repas ont été vendus en 2024, soit 6,26 % de moins qu'en 2023 (111 278 repas).

La subvention d'équilibre est à hauteur 544 229,18 € contre 427 332,29 € au CA 2023 (soit une hausse de 27,35 %) afin de compenser la hausse des dépenses et la baisse des recettes.

L'Assemblée Délibérante approuve le Compte Administratif de l'exercice 2024.

- du budget principal du C.C.A.S,
- du budget annexe des EHPAD,
- du budget annexe des Résidences autonomie,
- du budget annexe du "Portage de repas à domicile et service de veille active".



Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREYON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 3 juin 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025

Publication : 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

